

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 11 février 2022, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Andrea Cabajsky (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)
Michel Cardin (Arts et sc. sociales : beaux-arts)
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et d'études familiales)
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)
Anik Dubé (Science infirmière)
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales : sciences sociales)
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)
Penelopia Iancu (Travail social)
Philippe Jacquin (Sciences de l'éducation)
Mohammed Khennich (Ingénierie)
Érik Labelle Eastaugh (Droit)
Simon Lamarre (Sciences)
Benoit Landry (Ingénierie)
Samantha Langis (étudiante)
Francis LeBlanc (Président)
Xavier Robichaud (Shippagan)
Molly Roussel (étudiante)
Annie Roy-Charland (psychologie)
Philippe Volpé (Edmundston)
Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

Absences :

À déterminer (Administration)
À déterminer (Administration)
Michel Léger (Sciences de l'éducation)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 31.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-220211 : Philippe Volpé, appuyé par Annie Roy-Charland, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JANVIER 2022

R-02-CFESR-220211 : Annie Roy-Charland, appuyée par Andrea Cabajsky, propose que le procès-verbal de la réunion du 14 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Une abstention

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JANVIER 2022

[4] Comité de nomination des membres associés

Les nominations ont été transmises aux instances supérieures.

[5] Comité des programmes de cycles supérieurs

Les recommandations pour les modifications des cours SANT ont été envoyées au CPR.

4. COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)

4.1 Nominations de professeur associé et professeures associées

R-03-CFESR-220211

(Esfahani /Lamarre)

« Que le statut de professeure associée à la Faculté des arts et sciences sociales de madame Claudine Moïse soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-04-CFESR-220211

(Dako/Iancu)

« Que le statut de professeure associée à la Faculté des arts et des sciences sociales soit accordé à madame Kelle L. Marshall pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-05-CFESR-220211

(Zaiane-Ghalia /Volpé)

« Que le statut de professeur associé à l'École de foresterie soit accordé à monsieur Jean-Martin Lussier pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. NOMINATION D'UN MEMBRE REMPLAÇANT AU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE DE LA FESR

Le comité comprend trois personnes dont le vice-doyen. Le doyen explique que le vice-doyen et lui-même doivent soumettre leur dossier pour renouveler leur statut comme membre de l'assemblée de la FESR Il faut donc trouver un membre remplaçant uniquement pour l'évaluation de ces deux dossiers. Andrea Cabajsky se porte volontaire.

6. PROCÉDURE POUR ÉVALUATION DES DEMANDES AUX CONCOURS INTERNES

Pour le concours des dégrèvements, il existe un seul comité. Il y a 108 crédits en tout. 36 personnes peuvent avoir des crédits de dégrèvement. Il faut utiliser les principes déjà établis selon la convention collective. La première priorité : ceux et celles qui se sont bien classés dans les concours des grands conseils. La deuxième priorité : ceux et celles qui ont déjà obtenu 3 crédits peuvent avoir 3 crédits additionnels et qui ont donné une justification jugée satisfaisante. Puis, on étudie tous les autres dossiers. Chaque demande a deux lecteurs. On accorde la note de A, B ou C pour chaque dossier Les dossiers avec AA seront priorisés et ainsi de suite. Si votre propre demande est classée parmi celles qui obtiennent un dégrèvement sans débat, vous pouvez rester pour l'évaluation des autres dossiers qui doivent être classés. Si votre demande fait partie des dossiers qui doivent être débattus, il faudra sortir de la réunion. S'il y a des conflits d'intérêt, il faut l'indiquer. Il faut vérifier les revues prédatrices dans les dossiers soumis avant la rencontre.

Pour le concours régulier, il existe deux comités. Chaque comité aura son enveloppe. Il faut classer les demandes selon les campus, car chaque campus possède sa propre enveloppe.

Toute la journée du 8 avril est prévue pour le concours régulier. Selon le rythme, il sera possible de commencer l'étude des crédits de dégrèvement ou des autres concours.

7. SOUTENANCE DE THÈSE AU DEUXIÈME CYCLE

Le vice-doyen explique que dans la majorité des universités francophones au Canada, il n'y a pas de soutenance publique à la maîtrise. Les examinatrices et les examinateurs externes restent toujours un peu surpris de cette pratique. Quand l'Université de Moncton n'offrait peu ou pas de programme de doctorat, l'idée d'une soutenance publique obligatoire à la maîtrise allait de soi. Or, les règlements universitaires laissent la porte ouverte à ce qu'il n'y ait pas de soutenance publique au 2^e cycle. Le vice-doyen aimerait une discussion sur la possibilité de changer les règlements pour que la soutenance publique au 2^e cycle soit optionnelle et que chaque CES détermine si on doit exiger cette étape. Une des avantages de cette pratique serait d'alléger la tâche de tout le monde incluant les évaluatrices et les évaluateurs externes.

La presque totalité des interventions souhaite garder la soutenance publique.

8. INFORMATIONS

- Les Journées des études supérieures et de la recherche (JESR) auront lieu du 21 au 25 mars. En plus du colloque des jeunes chercheuses et chercheurs, il y aura la remise du prix Vo-Van et du prix du Recteur. D'autres activités facultaires sont aussi organisées pendant ces journées.
- Le doyen aimerait une discussion au sujet de la DORA. L'Université de Moncton songe à adhérer à cette déclaration sur l'évaluation de la recherche. Cette déclaration propose plusieurs recommandations. Entre autres, ne plus prendre en considération l'impact des revues savantes et élargir la notion d'impact. Le doyen invite les membres du Conseil à aller lire cette déclaration.

Un membre se demande à quoi servirait de signer cette déclaration. Selon un autre membre, la FESR applique déjà les principes de DORA. Dans une petite université, il devient difficile d'évaluer la qualité des projets dans des domaines très éloignés de notre champ disciplinaire. Essentiellement, l'Université de Moncton fonctionne déjà selon les principes de cette déclaration.

- Les doyennes et doyens ont reçu les informations sur les bourses LOE pour 2022-2023.

9. AUTRES

Sans objet.

10. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 40.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin
Secrétaire de la réunion